



11^{ème}

Boucles Chevrotines 4 & 5 Août 2018



Organisation de l'ecurie automobile Rançoise 3*4ES : Rance Show, Sautin, Grandrieu, Sivry. Epreuve Open (Etrangers et RACB autorisés)



ROYAL AUTOMOBILE CLUB OF BELGIUM



Infos: Delrue Cindy 0495/24.25.14



Credit photo: Bill Rally Photo/Vicar Jacquelin L. M. N. par

Tél. +32(0)71/58.86.60



Technique Beaumont



CHIMAY CLOTURES



Tout type de déviation
Forfait pour l'intégrité et le privé

0495/874938

SAUTIN



3, 4 et 5 Août 2018



Les Boucles Chevrotines

**Comptant pour les Championnats de Hainaut, de Brabant Francophone,
de Luxembourg, de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Epreuve OPEN (participation étrangère et RACB autorisées)
FIRC – WRC2.0 – Rally Classic Challenge – Corsa Cup
Organisation de l'Ecurie Automobile Rançoise**

REGLEMENT PARTICULIER



EPREUVE : BOUCLES CHEVROTINES**VISA ASAF N° : 001****DATE : 3, 4 et 5 AOUT 2018****ORGANISATEUR : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE****N° D'ENTREPRISE : 433.743.319****ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :**

Salle communale, rue de la Station à 6470 SAUTIN

N 50.164177, E 4.226384

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER**I. TIMING (Dates et Heures)**

- Mardi 3 juillet Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
- **Mercredi 4 juillet** **Date de début des engagements** (voir Art. 3.3.9 du RSG)
- **Vendredi 13 juillet** **Fin de la période des engagements assurés pour les "engagés prioritaires"**
(Art. 5 du RPR)
- **Mardi 31 juillet** **Clôture des inscriptions à droits simples**
- Mercredi 1 août 20h Attribution des numéros
21h Affichage de la liste des engagés
à la TAVERNE DE LA JEUNESSE, rue Pauline Hubert n°32 à 6470 RANCE Tél : 060/730279
- **Vendredi 3 août** **10h** Ouverture du secrétariat pour VA et VT
pour le Shake Down (spéciale test sur inscription) (Voir Art. 16 du RPR)
12h Clôture VA et VT du shake down
13h Début du Shake Down
17h Fin du Shake Down
- **Samedi 4 août** 9h Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif, délivrance des
Titres de participations "TP-L" (Histo-Démos) "TP-B" et "TP-A4" et "TP-A3", distribution du road-book et
des documents "assistance".
9h30 Début des reconnaissances
13h Clôture des inscriptions à droits majorés
15h Ouverture des VT
19h Fin absolue des reconnaissances
19h Clôture des VT
19h30 Fermeture du contrôle administratif
19h30 Fermeture du secrétariat
- **Dimanche 5 août** 6h45 Ré-ouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT
complémentaires
7h15 Fermeture des VA et VT complémentaires
7h20 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
7h30 Ouverture du parc fermé de départ
8h30 Départ de la première voiture pour la 1^{ère} boucle
12h30 Départ de la première voiture pour la 2^{ème} boucle
16H30 Départ de la première voiture pour la 3^{ème} boucle
Arrivée de la première voiture à, environ, 19Heures
- 30' après l'entrée de la dernière voiture Affichage des résultats
- 30' après Officialisation du classement
- 30' après Proclamation des résultats

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE organise, les 4 et 5 Août 2018, le Rallye Des Boucles Chevrotines, 11ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	DELRUE CINDY	Lic ASAF n°218
- Directeur de course adjoint	DOFFIGNY MICHEL	Lic ASAF n°221
- Directeur de la sécurité	MATON ROBERT	Lic ASAF n°291
- Directeur de la sécurité adjoint	BRISON PIERRE	Lic ASAF n°
- Secrétaire du meeting	BOURGUIGNON BRIGITTE	Lic ASAF n°222
- Secrétaire du meeting adjoint (le samedi)	HANNOTEAU FREDERIC	Lic ASAF n°223

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Commissaire Sportif Shake down		
Membre	BRECHT PATRICE	Lic ASAF n°266
- Collège des Commissaires Sportifs		
Président	ROQUET MICHEL	Lic ASAF n°951
Membre	WALBRECQ LAURENT	Lic ASAF n°022
Membre	SAVARY Remy	Lic ASAF n°954
- Commissaires Techniques Shake down		
Membre	DURANT JM	Lic ASAF n°220
Secrétaire	WERY E	Lic ASAF n°219
- Collège des Commissaires Techniques		
Président	DAELS D	Lic ASAF n°944
Membre	LIBOIS D	Lic ASAF n°330
Membre	TOURNAY P	Lic ASAF n°365
Membre	TOURNAY T	Lic ASAF n°231
Membre	BERNARD A	Lic ASAF n°965
Stagiaire	DENEUFBOURG F	Lic ASAF n°
Secrétaire	DENEUFBOURG Patrick	Lic ASAF n°226
- Inspecteur "Sécurité" LIMBOURG Eddy		Lic ASAF n°311
- Observateur ASAF : GEILENKIRCHEN Noël		Lic ASAF n°443

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	KEPPENS Eric	Lic ASAF n°230
- Relation concurrents	BLASUTIG Léon	Lic ASAF n°850
- Responsable de EC1	DELAUNOIS Alain	Lic ASAF n°662
- Responsable de EC2	DEMARTEAU René	Lic ASAF n°801
- Responsable de EC3	JONNIAUX Luc	Lic ASAF n°367
- Responsable de EC4	MODAVE Louis	Lic ASAF n°653
- Chef de Sécurité de EC1	GHIN Damien	Lic CAS n° 21179
- Chef de Sécurité de EC2	MASSART Eric	Lic CAS n° 21422
- Chef de Sécurité de EC3	JONNIAUX MICHAEL	Lic CAS n° 20269
- Chef de Sécurité de EC4	GOBEAU Frédéric	Lic CAS n° 22206

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS Médical Team
- Ambulances : Paramédical Services Nombre : 5

Les Boucles Chevrotines sont placées sous le haut patronage de :

Messieurs : Jean-François GATELIER, Bourgmestre de Sivry-Rance
François DUCARME, Premier Echevin
Michel POUCKET, Echevin des Finances
Alain Lalmant, Echevin des Travaux

En collaboration avec :

Les services Communaux des entités de Sivry-Rance, Froidchapelle et de Beaumont
La police de la zone « BOTHA »
Les services de dépannage : LORGE Raphaël et DELAHAUT Jérôme

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Rallye des Boucles Chevrotines est une épreuve de type OPEN (ouverte aux étrangers), de type B comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le « Challenge Bruno Thiry », le « Prov'historic Masters Challenge » et le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF, ainsi que pour les Championnats de la Province de Hainaut, de Brabant Francophone, de Luxembourg, pour le Challenge CSAP de Hainaut, pour le Flanders International Rally Challenge, le WRC2.0 Challenge, le Classic Rally Challenge, et pour la Corsa Cup.

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (**Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR**).

- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**Voir Art. 26.11.6, du RPR**)

Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles *identiques* d'une longueur de 73,900 Km

Par boucle, 3 section(s) et 4 étapes de classement :

EC 1 SHOW : 9.800Km (100 % asphalte)

EC 2 : 11.800Km (100 % asphalte)

EC 3 : 7.100Km (100 % asphalte)

EC 4 : 10,050Km (100 % asphalte)

- Total : 221,700 Km, dont 116.250Km d'EC, comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic et Division Histo-Démo parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents des Divisions 1,2,3,4.

Art. 4 Bis - "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

Attention : Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

- 1^{ère} infraction **20 secs**
- 2^{ème} infraction **30 secs**
- 3^{ème} infraction **hors course**

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications" et de la fiche "Copies des licences" de l'équipage (voir "Engagement Type" Rallye), DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale, par E-Mail à cindydelrue55@gmail.com, par engagement en ligne** via <https://www.inscription-facile.com/form/pBNStOeirZL14yP5aqei>

Au plus tôt le 25 juin 2018 et, au plus tard, le 1er août avant 20H00, à DELRUE Cindy, Avenue Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 02.08.2018 à 12 heures (Attention aux délais bancaires).

Banque ING : BIC : BBRUBEBB – IBAN N° : BE40371004694563 Intitulé : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE

Avec communication : Boucles Equipage X / Y Div et Cl.

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 04/08/18 à 13 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20%. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

Photocopie des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

5.2. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 130 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 26 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'Art. 5. 2, du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 7 juillet 2018 à 20heures. Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 10, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

C) Remarque importante

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

D) Check Down (Voir Art. 16 du RPR)

Dispositions particulières relatives aux "Shake Down ASAF"

- Le Shake Down ne fera l'objet d'aucun chronométrage ni d'aucun classement. Aucun système de prise de temps ne pourra être installé sur le site ;
- Il sera exclusivement réservé aux concurrents régulièrement et complètement inscrits à l'épreuve ;
- Les concurrents qui veulent y prendre part, doivent s'y inscrire en même temps qu'à l'épreuve, via le formulaire fourni par l'organisateur ;
- Il devra avoir lieu en dehors du timing des reconnaissances ;
- Il ne pourra se dérouler sur un tronçon faisant partie de l'itinéraire chronométré de l'épreuve (ni en sens inverse si le retour au départ s'effectue par le tronçon fermé)
- Les véhicules devront, préalablement, avoir satisfait à une V.A. et à une V.T. sommaires (identification des participants, contrôle de leurs licences, identification de la voiture, contrôle de ses documents de bord, de ses éléments de sécurité ... ;
- Ces équipages et véhicules seront également soumis, d'autre part, aux V.A. et V.T. traditionnelles de l'épreuve, comme les autres concurrents
- L'équipage participant devra porter obligatoirement l'équipement personnel requis pour participer à l'épreuve pour la catégorie dans laquelle il est inscrit. Tout manquement à ce niveau sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'au refus de départ de l'épreuve tutélaire ;
- L'assistance, lors du Shake Down se fera exclusivement dans la zone prévue à cet effet et selon les modalités de protection de l'environnement, en vigueur à l'ASAF ;
- Le prix de la participation est laissé à l'appréciation de l'organisateur ;

NB: Si le nombre d'engagements payés pour le Shake Down ne s'élève pas au 31/07/18 à un minimum de **10** unités, le Shake Down sera annulé et les sommes versées seront intégralement remboursées.

5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 330€.
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 380€.
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 300€.
- Le droit d'engagement pour la Div. Histo-Démo s'élève à 220 €.
- Le droit d'engagement pour le Shake Down s'élève à 100€.

NB: Si le nombre d'engagements payés pour le Shake Down ne s'élève pas au 31/07/18 à un minimum de 10 unités, le Shake Down sera annulé et les sommes versées seront intégralement remboursées.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (voir art. 5 du RTG).

Dans les cas de non-participation volontaire d'un concurrent inscrit, les règles de remboursement des engagements prévues pour l'épreuve (Voir 5.4 ci-dessous), seront respectées pour le Shake Down, également.

5.4. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

- L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le mercredi 1er août 2018
20h Attribution des numéros
21h Affichage de la liste des engagés

à la **TAVERNE DE LA JEUNESSE, rue Pauline Hubert n°32 à 6470 RANCE Tél : 060/730279**

Permanence jusqu'à : 22 heures et ensuite voir sur les sites :

<http://cindydelrue.wix.com/ecurie-automobile-rancoise> et <http://users.skynet.be/sportauto/>

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 4 août 2018 de 9h30 à 19heures. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

DELRUE CINDY, NICOLAS HERVE, DOFFIGNY MICHEL,

HANNOTEAU FREDERIC, MATON ROBERT, BRISON PIERRE

seront affectés à la surveillance des reconnaissances avant, pendant et après le timing autorisé.

Ils vérifieront également le respect ou le non-respect de la zone d'assistance, ainsi que l'utilisation des bâches imperméables.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Station service accessible sur la liaison du parc d'assistance vers la EC3/7/11, ou sur la liaison du TRC 3/7/11 vers le départ de la EC4/8/12, soit située sur la N59 route de Mons à 6470 Sivry.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve et lors du Shake Down, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book **à savoir sur la Grand-Place de Sivry s'étendant vers la rue Godart, vers la rue La-Haut (avec le parking du terrain de foot). Le parking du CPEN (ancienne gare de Sivry) est réservé pour la petite assistance de 5' autorisée avant la EC1, cet emplacement est autorisé mais facultatif.**

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : dans la pelouse de la salle communale de Sautin (à défaut de mauvais temps, autour du kiosque devant la salle communale).

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT sommaires préalables au Shake Down se dérouleront sous le chapiteau le vendredi 03/08/2018 à partir de 10h15 et jusque 12h.

Les VT préliminaires, auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le samedi 4/08/2018 à partir de 15 heures et jusque 19h, suivant l'heure indiquée sur la feuille des "Vérifications" établie suivant l'ordre de passage aux vérifications administratives.

Emplacement : sous le chapiteau

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course. (voir Art.3.8, du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : aux entreprises CANIVET, rue du Centre n°19 à 6470 SAUTIN

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : aux entreprises CANIVET, rue du Centre n°19 à 6470 SAUTIN

Art. 9. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

Dans la salle communale

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10€), "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le "TP-." (obligatoire) requis ;
- Eventuellement, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50 €) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP-." étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (E.N.P.E.A.)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

B) Récupération des licences

En cours d'épreuve et fin d'épreuve:

Au secrétariat dans la salle communale de Sautin

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 2.1.12, du RPR).

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 5 août 2018 trente minutes après l'officialisation des résultats sous le chapiteau

10.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Trophées du FIRC
- Trophée « Le Chti Chevrotin » remis par le Bourgmestre au pilote le plus spectaculaire
- Trophée « La Chtite Chevrotine » remis par le Bourgmestre à une co-pilote au grand choix
- 3 Premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 2/08/2018 à 19Heures
DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG
GSM 0495/242514 ou privé 060/313037 cindydelrue55@gmail.com
DOFFIGNY Michel, rue Pauline Hubert n°35 à 6470 RANCE
GSM 0478/321361 ou privé 060/411043 m.doffigny@skynet.be
- A partir du 03/08/2018 de 8h à 22h et du 05/08/2018 de 6h à 23h
Au secrétariat au 060/455640 ou 0495/242514 ou 0478/321361

Art. 12. Tableau d'affichage

Dans le chapiteau

VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes en vente dès le samedi 04/08/2018 à 9h au chapiteau **au prix de 2€ avec la carte détaillée et la liste des engagés (entrée gratuite sur les EC)**
- C) Restauration, Hôtels :
Petite restauration sur place et dans l'entité de Sivry-Rance
Hôtels et gîtes s'adresser à l'Office du Tourisme <https://officetourismesivryrance.wordpress.com/>
Grand Rue n°22 à 6470 RANCE Tél : 32(0)60/41.20.48
- D) **Pour les résultats en ligne** : <http://users.skynet.be/sportauto/>

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Eddy Limbourg (Lic. ASAF n° 311) pour la CSAPHainaut, en date du 06/07/18
- PUISSANT Jean-Claude (Lic. ASAF n°957) pour l'ASAF, en date du 06/07/18

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :
Eddy LIMBOURG (Lic. ASAF n°311), en date du 03/07/2018

BOUCLES CHEVROTINES

3, 4 et 5 août 2018

N°

Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

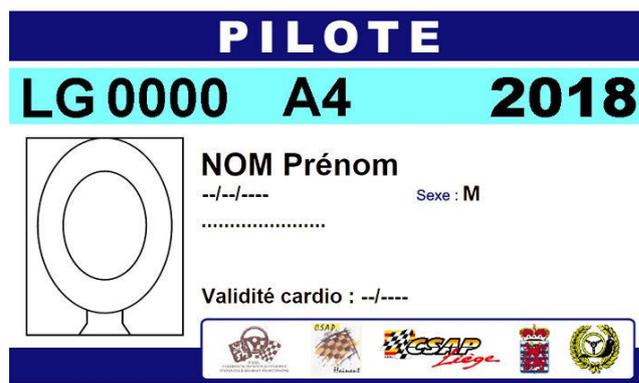
Pilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



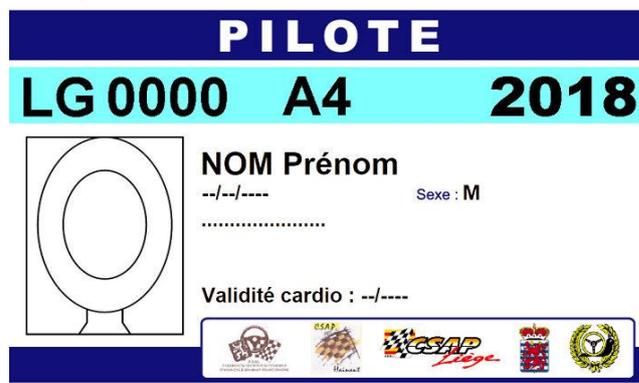
Copilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

EPREUVE : Boucles Chevrotines

Date : 3, 4 et 5 août 2018

N° :

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____

Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____

Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier) <input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtlt la liste des engagés)
Casque/ HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	Nom/Cachet :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	

EPREUVE : Boucles Chevrotines
 Date : 3, 4 et 5 août 2018

N°:

VERIFICATIONS(DivisionHisto-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
 Si pseudonyme : « »

	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
 Si pseudonyme : « »

	ASAF	VAS	N° Licence	Type
Province : <input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	AN LI OV VB WW <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : **R (VAS), L ou 1J-L**

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 ^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
.....

Compagnie d'assurance : Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord			
Eclairage			
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur			
Casque			
Pneumatiques			
		Divers :	
			EN ORDRE <input type="checkbox"/>
			NON CONFORME <input type="checkbox"/>
		Commissaire Technique	
		Licence N°:	
		Nom/Cachet :	
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	

Club organisateur : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE Epreuve : SHAKE DOWN BOUCLES CHEVROTINES Date : vendredi 03/08/18 de 13h à 17h	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer ainsi que le paiement avant le 01/08/18 A cindydelrue55@gmail.com	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
Engagement reçu *	Paiement reçu *	Ordre d'inscription*	Division*	
Le / /	Le / /		Classe *	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Je, soussigné,													
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :	Homme / Femme								
..... / « »				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								
Né(e) le : Adresse : N° : ...													
Code postal : Localité :													
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.													
Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM :													
E-mail :													
	ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie					
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CO-PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Je, soussigné,													
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :	Homme / Femme								
..... / « »				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								
Né(e) le : Adresse : N° : ...													
Code postal : Localité :													
Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM :													
E-mail :													
	ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie					
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n°:

Année de construction : Châssis : Cylindrée : CC

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / [.....](Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote